

Éditorial

Une répartition peu commune de l'argent

Renaud Bournaud

Rubrique Vaud

Cela fait bientôt vingt ans que Pascal Broulis agite ses deux mains pour nous expliquer que «la main des impôts finance la main des prestations». Mais la formule du chef du Département des finances ne reflète pas exactement la réalité vaudoise. La manne fiscale prélevée n'est pas entièrement consacrée aux prestations que doivent fournir le Canton et les Communes. Une partie est thésaurisée dans les caisses de l'État de Vaud.

Sur les dix dernières années, le Canton a dégagé, en moyenne, un excédent de 650 millions par exercice comptable. Durant le même laps de temps, les dettes des Communes ont augmenté de 30%. Lors du dernier débat budgétaire au Grand Conseil, le député Didier Lohri a calculé que 528 000 Vaudois (sur un peu plus de 800 000) vivent dans une commune en «insuffisance financière». Ces collectivités publiques ont pourtant aussi des missions à remplir: accueil de jour des enfants, bâtiments scolaires, STEP, routes, sécurité, etc.

«528 000 Vaudois vivent dans une commune en «insuffisance financière»

L'argent public est là, sans toutefois être toujours au bon endroit. Une situation peu compréhensible pour le contribuable vaudois qui reçoit une seule facture pour les impôts communaux et cantonaux. Un contribuable lourdement taxé en comparaison intercantonale.

Les négociations État-Communes sur la répartition des charges et des moyens sont chaotiques depuis des années. Chacun défend son pré carré sans forcément percevoir l'intérêt général des Vaudois. D'ailleurs, la dernière grande bascule de la facture sociale relève plus d'une décision imposée par le Grand Conseil que d'un accord négocié. Au début du siècle, les Communes ont été priées de venir en aide à un Canton en proie à des difficultés financières. Compte tenu de la situation actuelle, le parlement pourrait prendre ses responsabilités. Mais jusqu'à maintenant, il est resté inféodé au Conseil d'État.

Alors, en avril, à l'occasion de la présentation des comptes 2019 de l'État, il n'y aura pas lieu de pavoiser devant un excédent enrobé dans les écritures de boucllement. Ces centaines de millions de bénéfices viendront simplement nous rappeler que la mauvaise répartition des deniers publics entre le Canton et les Communes coûte cher aux Vaudois. **Page 3**

Bénédicte Le coronavirus continue de se propager



Réflexions

Deux exemples de parodie de justice en Turquie

L'invitée

Manon Schick
Directrice d'Amnesty International Suisse



La farce continue en Turquie. La semaine dernière, deux procès avaient lieu contre des défenseurs et défenseuses des droits humains, notamment contre mes collègues Taner Kiliç et İdil Eser, le président honoraire et l'ex-directrice d'Amnesty International. Et à deux reprises les accusations ont malheureusement été maintenues contre des personnes qui n'ont pourtant commis aucun délit.

Mardi dernier, une cour ordonnait tout d'abord l'acquiescement d'Osman Kavala, un leader de la société civile turque qui était détenu de manière arbitraire depuis novembre 2017, après avoir participé à des manifestations pacifiques. Cris de joie devant le tribunal... mais, quelques heures plus tard, la douche froide: sur la base de nouvelles accusations, la détention infondée d'Osman Kavala a été prolongée. Et une instruction a été ouverte contre les juges qui ont prononcé son acquiescement!

Mercredi dernier devait avoir lieu la dernière audience dans l'affaire des onze défenseurs et défenseuses des droits humains, dont les deux anciens dirigeants d'Amnesty International Turquie, qui se battent depuis plus de deux ans et demi contre des accusations forgées de toutes pièces d'appartenance à un mouvement terroriste. Ils ont tous passé plusieurs mois en prison. Taner Kiliç, le président d'Amnesty Turquie, a été détenu durant quatorze mois.

Pendant l'audience, les accusés et leurs avocats ont complètement démonté les «preuves» retenues contre eux. Les autorités turques affirment notamment

que Taner avait téléchargé une application de messagerie mobile sécurisée (By-Lock) et l'avait utilisée pour communiquer avec le groupe d'accusés. Plusieurs rapports, y compris de la police turque, confirment que cette application n'a jamais été téléchargée sur son téléphone. Quant aux autres accusés, le procureur prétend qu'ils ont sciemment et volontairement apporté de l'aide à une organisation terroriste, alors qu'ils participaient à une formation sur le bien-être et la sécurité numérique.

Ces allégations prêteraient à sourire si les onze défenseurs des droits humains ne risquaient pas de passer jusqu'à

«Ces allégations prêteraient à sourire si les onze défenseurs des droits humains ne risquaient pas de passer jusqu'à quinze ans derrière les barreaux»

quinze ans derrière les barreaux en cas de jugement de culpabilité. Au milieu de l'audience, le verdict attendu ce jour-là a finalement été ajourné. L'incertitude va perdurer encore jusqu'au 3 avril. Pour les accusés, c'est là un poids supplémentaire qui s'ajoute à l'injustice de leur inculpation. Il est pourtant évident que toutes et tous sont innocents.

Deux exemples dramatiques, à deux jours d'intervalle, de la manière dont les autorités turques agissent contre les militants: avec cruauté et intimidation, de façon à empêcher toute velléité de s'engager pour les droits fondamentaux dans le pays.

Le canton de Vaud, îlot de cherté fiscale

L'invité

Christophe Reymond
Directeur du Centre Patronal



Le 7 janvier de cette année, «24 heures» titrait en une: «Vaud s'arme pour rester un petit «paradis» fiscal». Voilà qui ne manqua pas de provoquer un mélange d'hilarité et de stupefaction auprès de quiconque connaît un tant soit peu la sauce à laquelle les contribuables vaudois sont mitonnés depuis des années. La réforme fiscale des sociétés commerciales - c'est à elle que votre quotidien favori faisait allusion - a certes mis notre canton au diapason des autres, qui se tiennent tous plus ou moins dans la même fourchette de taux. Mais, pour ce qui concerne les personnes physiques, la comparaison est cruelle.

En matière d'imposition du revenu, c'est le coup de massue dès qu'on figure dans la classe moyenne. Les célibataires comme les couples mariés, qu'ils aient ou non des enfants, figurent systématiquement sur le podium des Confédérés aux prises avec le fisc le plus vorace.

Avec l'impôt sur la fortune, la situation est pire encore. Les personnes qui sont propriétaires d'une entreprise se révoltent particulièrement concernés, puisque les actions de leur société rentrent dans leur patrimoine imposable. Pour atténuer quelque peu la situation, Vaud a dû se résoudre à ériger un «bouclier fiscal» prévoyant une imposition maximale de 60% du revenu. Ajoutez-y l'impôt fédéral direct, et l'on parvient à un prélèvement total de 71,5%. Quasi confiscatoire!

On pourrait multiplier les exemples montrant à quel point le Canton de Vaud fait systématiquement «plus» que les

autres. Son barème frappant les prélèvements de capitaux de prévoyance est prohibitif; celles et ceux qui arrivent à la retraite ou souhaitent acquérir leur logement sont frappés de plein fouet. Le fisc vaudois indexe chaque année la valeur locative sur laquelle les propriétaires de leur logement paient l'impôt sur le revenu. Il est l'un des quatre seuls en Suisse à imposer les successions et les donations en ligne directe. Il pousse le raffinement jusqu'à frapper plus lourdement les associations que les sociétés commerciales: chez nous, Vale et Monsanto bénéficient de taux d'impôt plus favorables que le Club alpin!

«Depuis 2005, les recettes fiscales ont doublé tandis que le PIB n'augmentait que d'une fois et demie»

Et n'imaginez surtout pas que la contrepartie de cet acharnement consiste en des régimes de taxes particulièrement cléments. Si votre collègue de travail continue de rouler avec une voiture aux plaques valaisannes, ce n'est pas seulement pour afficher son amour de la dette. À titre d'exemple, on signalera que la dernière décision en matière fiscale de notre Grand Conseil a consisté à voter un triplement de la taxe sur l'électricité, en laissant ouverte la possibilité d'un quintuplement...

On n'en a pas fini de découvrir à quel point les contribuables vaudois sont les vaches à lait d'un monde politique qui les ponctionne sans le moindre ménagement.

Facture sociale

L'État et les Communes au bord de la rupture

La dette des collectivités locales a augmenté de 30% en dix ans, alors que le Canton cumule les excédents. La répartition de la facture sociale crispe le débat

Renaud Bournaud

Il y a pile une année, le parlement vaudois a adopté un moratoire sur la facture sociale. Plus précisément, une motion du désormais ex-député Pierre-Yves Rapaz (UDC) qui demandait à l'État d'assumer l'augmentation de la facture sociale tant que la nouvelle péréquation intercommunale n'est pas sous toit. Le gouvernement avait un délai légal d'un an pour y répondre. Ce mardi, au Grand Conseil, Jérôme Christen (AdC) en remet une couche. Son interpellation demande pourquoi l'Exécutif cantonal n'a toujours pas donné suite à cette motion: «Dans ce contexte, dès lors que le Conseil d'État ne respecte pas le cadre légal, les Communes sont légitimées à refuser de payer la facture», écrit le député Christen.

Voilà qui plante le décor des relations actuelles entre l'État et les Communes. Elles n'ont jamais été très harmonieuses. Mais le Canton engrange des excédents année après année et les Communes s'endettent toujours plus (*lire encadré*). L'ambiance devient très orageuse.

Au centre des crispations, la facture sociale de plus de 1,6 milliard divisée à parts plus ou moins égales entre l'État et les Communes. Une répartition de la charge qui date d'une époque où le Canton avait plus de 8 milliards de dettes. Au début du siècle, les Communes ont été priées de mettre la main au porte-monnaie pour venir en aide à l'État. «Depuis 2002, les Communes financent la moitié de la facture sociale, contre un tiers auparavant, rappelle Florence Germond (PS), municipale lausannoise responsable des Finances. Cumulés, les montants supplémentaires pris en charge depuis lors par les Communes à la place du Canton s'élevaient aujourd'hui à plus de 3 milliards, un montant phénoménal.»

«Risque de blocage»

Le Canton s'est admirablement bien redressé. Mais certaines Communes tirent la langue pour assurer leurs missions, selon le député et syndic de Baulmes, Julien Cuérel (UDC), également membre du comité de l'Union des communes vaudoises (UCV): «La capacité d'autofinancement des Communes diminue alors qu'elles doivent investir fortement dans les stations d'épuration ou l'accueil de jour afin de respecter les décisions qui ont été prises aux niveaux cantonal et fédéral. Les Communes doivent donc emprunter toujours plus.»

Des négociations, menées par l'État avec l'UCV et l'Association de communes vaudoises (AdCV), sont en cours pour essayer d'établir une nouvelle péréquation intercommunale et rééquilibrer les charges (*lire encadré*). Mais de l'avis de plusieurs représentants des Communes, on est plus proche de la rupture que de l'accord. «S'il n'y a pas d'avance significative



Les dettes des communes

L'évolution des finances communales et cantonales suit des chemins diamétralement opposés. Depuis 2014, l'État de Vaud s'est enrichi de 465 millions par an et les Communes se sont appauvries de 112 millions par année. Soit un différentiel de 577 millions en moyenne par an entre le Canton et les Communes. Selon l'«Annuaire Statistique Vaud 2019», les dettes des Communes ont augmenté de 30% en dix ans (4,8 milliards en 2008 à 6,2 milliards en 2018). Précisons que Statistique Vaud ne prend pas en compte les dettes des associations de communes qui s'élevaient, plus ou moins, à un demi-milliard. L'État de Vaud, lui, n'a plus qu'une dette théorique, qui s'élevait à 875 millions aux comptes 2018. Mais aux bouclements de ces mêmes comptes, le Canton disposait de 3,5 milliards en liquidités. À une époque où les taux d'intérêt sont négatifs, cela coûte d'avoir de l'argent. Le Département des finances indique que l'État de Vaud a payé 17 millions pour les intérêts négatifs en 2018.

d'ici au début de l'été, il risque d'y avoir un blocage institutionnel», pense le syndic de Baulmes.

Les séances de discussions qui se sont tenues en janvier n'ont apparemment pas été très fructueuses. «Le gouvernement n'a pas fait de proposition sérieuse», estime le vice-président du comité de l'UCV et syndic de Saint-Barthélemy, Dominique Dafflon. «C'est vite vu, il n'y a pas de relation Canton-Communes, poursuit le bouillant syndic. Pour qu'il y ait une relation, il faudrait s'asseoir autour d'une table, s'écouter et se comprendre. Là, on vit sous le diktat du Conseil d'État.» Il se de-

«Là, on vit sous le diktat du Conseil d'État»



mande si on ne va pas au-delà d'une «vraie» guerre: «Le ras-le-bol est général.» Sa présidente, Claudine Wyssa (PLR), est plus tempérée. Elle ne souhaite pas

trop parler tant que les négociations sont en cours, même si elle reconnaît que la situation est «relativement délicate: la facture sociale agite les Communes de manière très importante, il y a un sentiment d'urgence».

Changement de casting

Ces négociations «délicates» vont voir leur casting évoluer. Le comité de l'UCV enregistre trois départs: le syndic de Belmont-sur-Lausanne, Gustave Muheim, celui de Perroy, François Roch, et une certaine Christelle Luisier (PLR). La syndique de Payerne s'apprête à passer de

l'autre côté de la table de négociation puisqu'elle a été élue au Conseil d'État le 9 février et que son futur département abritera le Service des communes et du logement.

Mais jusqu'au 18 mars, ce dossier sensible est sous la responsabilité de l'actuel Département des institutions et de la sécurité (DIS). Vu la situation, celui-ci ne se montre pas trop loquace: «En cette période de transition et de négociations, le DIS ne souhaite pas répondre aux questions portant sur les finances communales afin de ne pas interférer dans les discussions en cours.»

Les Communes divergent sur les remèdes à trouver

● D'un côté, la facture sociale met à mal les finances des Communes. De l'autre, la troisième réforme de l'imposition des entreprises diminue les revenus des Communes qui ont une bonne capacité contributive pour la péréquation intercommunale. Elles ont donc moins d'argent à se partager.

Les négociations Canton-Communes portent sur une nouvelle péréquation et sur la répartition des charges. Mais pour le député Vert et syndic de Bassins, Didier Lohri, «il faut séparer la facture sociale de la

péréquation». En gros, il propose que le Canton reprenne l'entier de la facture sociale moyennant un transfert de points d'impôts. Sa solution a reçu, notamment, le soutien de Rolfe et de Crans-près-Céligny qui sont à la pointe de la fronde contre la facture sociale. «Nous voulons que la ligne comptable de la facture sociale n'apparaisse plus dans les comptes communaux en 2021», indique Denys Jaquet (PS), syndic de Rolfe. Le Canton devrait alors se débrouiller seul avec l'augmentation de cette facture.

L'UCV estime que la proposition de Didier Lohri provoquerait «des impacts négatifs sur de très nombreuses communes». La fédération veut continuer à négocier avec l'État afin de trouver une solution «qui tienne compte de la facture sociale, d'un rééquilibrage financier Canton-Communes et de la mise en place d'une nouvelle péréquation».

La municipale lausannoise Florence Germond relève, elle, que la répartition de la fiscalité, c'est grosso modo un tiers pour les Communes et deux tiers pour l'État, alors que la charge de la

facture sociale est divisée à parts presque égales: «Je me demande si le plus simple n'est pas de revenir à la répartition de la facture sociale avant l'ÉtatCom, soit un tiers pour les communes et deux tiers pour le Canton.» La Lausannoise remarque également que le pot commun de la péréquation s'amenuise: «La plupart des autres Cantons mettent de l'argent dans les péréquations intercommunales, même la Confédération injecte de l'argent dans la péréquation intercantonale, mais le canton de Vaud ne met rien.»

